

10 CAP-VERT

INTRODUCTION

LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT COMPTE 487 118 HABITANTS Avec un taux de croissance annuel de 2.3 %, sa population augmente à un rythme supérieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire (0.81 %). Le revenu national brut par habitant du Cap-Vert est de 2 130 USD. Aujourd'hui, ce pays remplit quatre des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (objectifs 2, 3, 4, 5) et est sur le point d'en atteindre un cinquième (objectif 6). L'aide publique au développement (APD) consentie au Cap-Vert est relativement stable depuis 2004 (2004-05 = 12 %, 2005-2006 = 15 %). En 2006, elle atteint 138 millions USD, soit 12.6 % de son revenu national brut. Ce chapitre a été établi à partir d'informations fournies par le gouvernement du Cap-Vert et 12 donateurs, qui sont à l'origine d'environ 91 % de l'APD octroyée au pays. ■

ASPECTS	2007	DÉFIS	ACTIONS PRIORITAIRES
Appropriation	Moyen	Le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) devrait être mieux lié au budget.	La stratégie de développement est affaiblie par le manqué de capacités financières au niveau de la mise en œuvre, particulièrement sur le plan municipal. Améliorer les liens entre le budget et le cadre des dépenses à moyen terme Renforcer les capacités de mise en œuvre.
Alignement	Moyen	La grande majorité des donateurs n'utilise pas le système national de passation des marchés.	Continuer à encourager l'utilisation par les donateurs des systèmes nationaux. Poursuivre la réforme des systèmes nationaux et plus particulièrement celle du système national de passation des marchés.
Harmonisation	Moyen	L'harmonisation reste limitée.	Renforcement de la coopération entre donateurs.
Gestion axée sur les résultats	Moyen	Poursuivre les progrès en matière d'évaluation.	Augmenter l'assistance technique et les programmes de renforcement des capacités.
Responsabilité mutuelle	Moyen	Pas de mécanisme formel d'évaluation mutuelle.	Établir clairement le rôle du Groupe d'appui au budget.

VUE D'ENSEMBLE
ENCADRÉ 10.1 :
Défis et actions
prioritaires

INDICATEUR 1

Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

APPROPRIATION

L'APPROPRIATION CONSTITUE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA DÉCLARATION DE PARIS. Elle est cruciale pour l'efficacité de l'aide et l'obtention de résultats en termes de développement. L'expérience montre que l'aide est plus efficace lorsqu'elle soutient les efforts de développement des pays partenaires et des politiques auxquelles adhèrent vraiment les dirigeants, les fonctionnaires et les citoyens de ces pays. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les politiques sont imposées.

L'appropriation se définit comme la capacité des pays à exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement. Elle est d'autant plus difficile à acquérir que les pays sont largement tributaires des apports d'aide pour financer leurs programmes de développement. L'appropriation est difficilement mesurable à l'aide d'un seul indicateur. L'indicateur 1 évalue le caractère opérationnel de la stratégie de développement du pays sur une échelle allant de A à E, A représentant la meilleure note. Seuls les pays classés A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie de développement opérationnelle. Cette évaluation repose sur trois critères :

1. Un cadre stratégique unifié : le pays a une vision à long terme cohérente et une stratégie à moyen terme dérivée de cette vision et liée à des stratégies de développement local et sectoriel.
2. Un ensemble de priorités : le pays a des objectifs de développement en rapport avec un ensemble d'objectifs à long terme, globaux et équilibrés. Les actions à moyen terme identifiées dans la stratégie de développement national sont en rapport avec ces objectifs et suivent un chemin bien balisé.
3. Un lien stratégique avec le budget : le pays a des ressources fiscales et une capacité à rendre opérationnelle sa stratégie, notamment la capacité de la réviser ainsi que son budget en fonction de données portant sur les progrès réalisés.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant cet indicateur est de porter à 75 % la proportion de pays partenaires ayant des stratégies de développement opérationnelles bien ou quasiment établies (catégorie A ou B).

En 2005, le Cap-Vert, comme 62 % des pays partenaires notés, avait obtenu la note C. Une telle note signifie que des progrès, bien qu'insuffisants, sont en cours et qu'un potentiel existe pour des progrès encore plus substantiels. Pour 2007, l'indicateur 1 révèle que le Cap-Vert n'a pas réalisé de progrès importants en matière d'appropriation puisqu'il obtient à nouveau un C.

Ce *statu quo* s'explique certainement par la continuité de la stratégie capverdienne de lutte contre la pauvreté s'organisant autour de deux plans stratégiques (le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté et les grandes options du Plan) et une stratégie de moyen terme de réduction de la pauvreté adoptée en 2004, le *Documento de estratégia de crescimento e de redução da pobreza* (DECRP). Mais il s'explique également et surtout par le fait que le Cap-Vert n'a pas surmonté les difficultés en matière d'appropriation soulignées dans la précédente Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. En effet, celle-ci révélait encore l'insuffisance des liens entre le budget et le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) ainsi que la faiblesse des ressources transférées aux municipalités en vue de l'application du DECRP.

Ça pourrait améliorer car la loi de base du budget, qui encadre le CDMT, est en train d'être approuvée par le Parlement. Toutefois, si le Cap-Vert résout ses problèmes liés aux capacités et aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, il est largement en mesure d'atteindre, d'ici à 2010, l'objectif cible avec la note B ou A en matière d'appropriation. ■

ALIGNEMENT

LA DÉCLARATION DE PARIS PRÉVOIT que les donateurs fassent reposer entièrement leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'expérience montre qu'une aide bien alignée, sur les politiques des pays d'une part, et sur les systèmes nationaux d'autre part, contribue davantage au développement qu'une aide fragmentée répondant aux priorités des donateurs. Tout comme l'appropriation, l'alignement a plusieurs dimensions et est difficile à mesurer. C'est pourquoi sept indicateurs (indicateurs 2 à 8) ont été retenus pour mesurer ses différents aspects.

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

L'alignement de l'aide sur les politiques de développement nationales nécessite que les pays partenaires soient dotés d'un système de gestion des finances publiques fiable (GFP).

Évaluer la fiabilité de la GFP des pays revient à mesurer le degré d'adhésion des systèmes existants aux bonnes pratiques généralement acceptées ou la mise en place d'un programme de réformes visant à promouvoir l'adoption de meilleures pratiques. L'évaluation des systèmes de GFP s'appuie sur une composante de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale. Il s'agit de l'indicateur 13 de l'EPIN qui sert à mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière à partir des critères suivants :

- l'existence d'un budget complet et crédible lié aux priorités de l'action publique ;
- l'existence de systèmes efficaces de gestion financière des dépenses et des recettes budgétaires ;
- l'établissement en temps voulu de rapports budgétaires précis ;
- une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux d'administration.

La qualité de la gestion du budget et des finances publiques est évaluée sur une échelle allant de 1 à 6 ; 6 correspondant à une très bonne qualité. L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est que la moitié des pays partenaires progressent d'au moins un demi point d'ici 2010.

En 2005, comme 38 % des pays considérés, le Cap-Vert avait obtenu la note de 3.5 (« système modérément faible ») pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. Le score pour 2007 est 4.0.

Le gouvernement capverdien a pris des mesures : la réforme des finances publiques est en cours, suite aux recommandations faites dans le cadre de l'évaluation de la GFP et des pratiques de la comptabilité du secteur privé - CFAA (*country financial accountability assessment*). Un système intégré de gestion budgétaire et financière (SIGOF) est en cours d'implémentation.

INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

À l'heure actuelle, les efforts des autorités portent sur l'extension du SIGOF à toutes les institutions et aux structures décentralisées de l'État afin que d'ici 2009, un système intégré cohérent puisse voir le jour. D'autres mesures ont été prises en vue d'améliorer le système de GFP, telles que l'approbation du « Plan national de la comptabilité publique » et l'élaboration de la loi sur la réorganisation du Tribunal des comptes qui vise le renforcement des institutions nationales chargées de l'audit externe des ressources.

INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

Le Cap-Vert met actuellement en œuvre une réforme substantielle du système de passation des marchés publics. Son objectif principal est faire le suivi du Plan d'action CPAR (*country procurement assessment review*). En janvier 2008, le gouvernement capverdien a renforcé et modernisé le cadre législatif du système de passation des marchés et créé une Agence de régulation des marchés. L'objectif de cette réforme est de permettre aux autorités publiques d'acquérir des biens et des services ou d'exécuter des travaux de construction de façon concurrentielle et équitable. Il faut souligner aussi que les autorités capverdiennes travaillent actuellement à l'informatisation du système et à la création d'un site Internet permettant de passer des appels d'offre en ligne.

ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

INDICATEUR 3

Une comptabilité détaillée et exhaustive des apports financiers extérieurs et de leur utilisation est un moyen indispensable pour s'assurer que les donateurs alignent effectivement leur aide sur les priorités de développement nationales et pour rendre compte de l'utilisation des ressources dédiées au développement. La formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays.

TABLEAU 10.1 :

Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donateurs (en millions USD)	2005 (référence)		2007*	
					c = a / b	c = b / a
	a	b				
Autriche	3	2	48%		80%	
Banque mondiale	20	23		0%	89%	
Commission européenne	18	19	98%		93%	
Espagne	5	8		91%	60%	
États-Unis	27	6	--			24%
FIDA	4	1	--			21%
Fonds OPEP	10	2	1%			17%
France	3	3		96%		99%
Italie	0	1	--		0%	
Japon	4	2	--			44%
Koweït	3	1	--			51%
Luxembourg	15	15	95%		100%	
Nations Unies	5	12		66%	44%	
Pays-Bas	12	11		99%		95%
Portugal	4	41	31%		11%	
Ratio moyen / donateurs	--	--		63%		55%
Total	132	146		85%		90%

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

C'est pourquoi le degré d'exhaustivité et de précision de la comptabilisation dans le budget des contributions financières des donateurs en faveur du secteur public est un bon indicateur du sérieux des efforts déployés pour rattacher l'aide aux politiques et processus nationaux. L'aide budgétaire est toujours prise en compte dans le budget, mais d'autres modalités de l'aide, comme notamment l'aide-projet, devraient également y être inscrites dans leur intégralité.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant la comptabilisation dans le budget est que, d'ici 2010, les contributions financières des donateurs soient convenablement comptabilisées dans le budget afin que les autorités des pays partenaires puissent présenter des rapports budgétaires précis à leurs citoyens et à leur parlement.

L'indicateur 3 représente le pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et qui est pris en compte dans les prévisions budgétaires pour le même exercice. Le tableau 1 indique les versements d'aide et les apports d'aide comptabilisés dans le budget, en chiffres bruts. On constate qu'il existe des écarts dans un sens comme dans l'autre, les apports d'aide pouvant aussi bien être sous-évalués que surévalués dans le budget. L'objectif de la Déclaration de Paris est de réduire de moitié, d'ici 2010, la part des versements d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget, pour atteindre un pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et pris en compte dans les prévisions budgétaires d'au moins 93% pour le Cap-Vert.

En 2005, 85 % des fonds versés au secteur public durant l'exercice en cours avaient été pris en compte dans le budget. Les performances du Cap-Vert en la matière étaient, à l'époque, largement supérieures à celles des autres pays considérés. En effet, pour la moitié des pays pris en considération, la conformité du budget à la réalité est de 70 % ou moins ; et pour un assez grand nombre de donateurs, la performance était nettement inférieure à ce niveau (de fait, la performance, non pondérée en fonction du volume de l'aide, était de 42 %). En 2007, 90 % des fonds versés au secteur public capverdien ont été pris en compte dans le budget, ce qui représente un montant de 132 millions USD sur les 146 millions USD d'aide versée. En 2007, la République du Cap-Vert s'approche à l'objectif de 93 % défini dans la Déclaration de Paris.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Le renforcement des capacités est considéré dans la Déclaration de Paris comme essentiel pour améliorer les résultats en matière de développement et atteindre les objectifs d'appropriation, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle. Il est de plus en plus largement admis que le renforcement des capacités implique des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels, et non pas simplement des actions de formation et un transfert de compétences. De la même manière, on considère que pour être couronné de succès, le renforcement des capacités doit nécessairement être le fruit d'un processus endogène, c'est-à-dire conduit par des acteurs nationaux ayant des objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes et harmonisant l'aide extérieure à l'intérieur de ce cadre.

INDICATEUR 4

TABEAU 10.2 :
Quel pourcentage
de la coopération technique
est coordonné avec
des programmes nationaux?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Coopération technique totale (en millions USD) b	2005 (référence) c = a / b	2007
Autriche	1	2	8%	52%
Banque mondiale	5	5	--	100%
Commission européenne	2	3	--	75%
Espagne	2	5	74%	37%
États-Unis	0	0	--	0%
FIDA	0	0	--	100%
Fonds OPEP	0	0	--	--
France	1	1	--	100%
Italie	0	0	--	--
Japon	0	0	--	56%
Koweït	0	0	--	--
Luxembourg	--	0	--	--
Nations Unies	9	13	--	73%
Pays-Bas	1	1	--	100%
Portugal	2	30	100%	8%
Total	24	60	93%	39%

L'indicateur 4 vise à montrer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs, en tant qu'élément contribuant au renforcement des capacités, évolue vers ce modèle. L'objectif-cible défini dans la Déclaration de Paris est que, d'ici 2010, 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés.

Pour le Cap-Vert, en 2005, il était ressorti de l'enquête que 93 % des apports notifiés au titre de l'assistance technique étaient considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés. En 2007, ce taux n'est plus que de 39 %. Cet écart est certainement imputable aux problèmes de définition rencontrés dans l'enquête de 2006. En effet, le rapport précédent soulignait des écarts importants entre les montants reportés par les différents donateurs, et laissait à penser qu'ils n'aient pas tous défini la coopération technique de la même façon. Il est donc fort probable que le pourcentage de la coopération technique et coordonnée avec des programmes nationaux ait été largement surestimé en 2005.

UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

INDICATEUR 5

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donateurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques, soit le système d'exécution du budget, le système de reddition des comptes et le système de contrôle financier.

En 2005, les résultats de l'enquête indiquaient que 64 % de l'aide allouée au secteur public passait par les systèmes nationaux de GFP. Ce pourcentage n'est plus que de 23 % en 2007. Là encore, cette forte diminution ne reflète pas des modifications majeures dans les systèmes nationaux capverdiens mais plutôt des problèmes de mesure rencontrés lors de la précédente enquête. En effet, l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris soulignait que dans le cas du Cap-Vert, peu de pays ou donateurs avaient répondu aux questions relatives à l'indicateur 5a et qu'il était possible de s'interroger sur l'interprétation qu'en avaient fait ceux qui avaient répondu.

L'indicateur 5b mesure spécifiquement l'utilisation du système de passation des marchés faite par les donateurs. En 2007, 22 % de l'aide allouée au secteur public passe par le système de passation des marchés, contre 53 % en 2005. Cette diminution est une fois de plus principalement imputable à une erreur de mesure, puisque que le rapport-pays 2007 souligne que la majorité des donateurs n'utilisent pas le système national de passation des marchés du fait qu'ils possèdent leurs propres mécanismes basés sur des pratiques d'offre publique reconnues internationalement.

TABLEAU 10.3 :
Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur public durant 2007 (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques					Systèmes de passation des marchés		
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	2005 (référence)	2007	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	2005 (référence)	2007 e / a
						avg (b,c,d) / a			
Autriche	2	1	1	1	--	44%	1	41%	40%
Banque mondiale	23	10	10	10	--	46%	10	--	46%
Commission européenne	19	4	4	0	--	14%	0	--	0%
Espagne	8	5	5	5	0%	64%	8	0%	97%
États-Unis	6	6	0	0	--	33%	0	--	0%
FIDA	1	1	1	1	--	100%	1	--	100%
Fonds OPEP	2	0	0	0	--	0%	0	--	0%
France	3	0	0	0	--	0%	0	--	0%
Italie	1	0	0	0	--	0%	0	--	0%
Japon	2	1	1	1	--	32%	1	--	32%
Koweït	1	0	0	0	--	0%	0	--	0%
Luxembourg	15	--	--	--	--	--	--	--	--
Nations Unies	12	0	0	0	--	0%	1	--	5%
Pays-Bas	11	10	10	10	60%	91%	11	--	100%
Portugal	41	0	0	0	99%	0%	0	100%	0%
Total	146	39	32	28	64%	23%	32	53%	22%

ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs sont invités à « éviter, dans toute la mesure du possible, la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités de mise en œuvre parallèles, le terme « parallèle » renvoyant à toute unité créée en dehors des structures institutionnelles nationales existantes.

L'objectif-cible global est de réduire des deux tiers, d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles, pour le ramener de 1 832 à seulement 611. En ce qui concerne spécifiquement le Cap-Vert l'objectif de la Déclaration de Paris est de réduire, d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles à 3.

En 2005, les résultats de l'enquête recensaient 10 unités parallèles. Les résultats de l'enquête 2008 font apparaître une augmentation de plus de 50 % de ce nombre. En effet, ce dernier est de 18 en 2007, éloignant ainsi le Cap-Vert des objectifs de la Déclaration de Paris. À nouveau, il semble que l'enquête 2005 ait largement sous-estimé le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (pour les mêmes raisons que pour les indicateurs 5a et 5b).

INDICATEUR 6

TABLEAU 10.4 :
Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

	2005 (référence)	2007 (en nombre)
Autriche	--	2
Banque mondiale	--	0
Commission européenne	3	3
Espagne	1	0
États-Unis	--	0
FIDA	--	0
Fonds OPEP	4	4
France	--	0
Italie	--	0
Japon	--	0
Koweït	--	0
Luxembourg	1	1
Nations Unies	--	8
Pays-Bas	0	0
Portugal	1	0
Total	10	18

PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

INDICATEUR 7

TABLEAU 10.5 :
Quel est le rapport
entre les versements
programmés et les
versements comptabilisés
par l'administration ?

La prévisibilité des apports d'aide est généralement considérée comme essentielle pour faciliter aux pays partenaires la gestion de leurs finances publiques et pour leur permettre une planification réaliste de leur développement. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête permettent d'analyser la prévisibilité de l'aide sous deux angles. Le premier est la capacité des donateurs et des gouvernements à verser l'aide en temps voulu. Le second est la capacité de ces derniers à comptabiliser avec précision les versements effectués par les donateurs.

L'indicateur 7 indique dans quelle mesure les fonds dont le versement est programmé au cours d'un exercice donné figurent bien dans les comptes nationaux comme versés au cours de cet exercice, indépendamment du signe (positif ou négatif) de l'éventuel écart constaté. La Déclaration de Paris a pour objectif de rapprocher ce pourcentage de 100 %.

	Versements enregistrés par l'administration en 2007	Versements programmés par les donateurs en 2007	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donateurs (en millions USD) (référence)	2005 (référence)	2007*
	(en millions USD) a	(en millions USD) b			c = a / b c = b / a
Autriche	3	2	2	--	85%
Banque mondiale	20	10	23	0%	50%
Commission européenne	18	23	19	93%	77%
Espagne	5	12	8	--	39%
États-Unis	27	27	6	--	98%
FIDA	4	1	1	--	23%
Fonds OPEP	10	5	2	--	51%
France	3	3	3	95%	99%
Italie	0	1	1	--	0%
Japon	4	2	2	--	44%
Koweït	3	0	1	--	0%
Luxembourg	15	15	15	94%	100%
Nations Unies	10	11	12	0%	86%
Pays-Bas	12	12	11	99%	98%
Portugal	4	18	41	30%	24%
Ratio moyen / donateurs	--	--	--	59%	58%
Total	136	142	146	92%	96%

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

En ce qui concerne le Cap-Vert, l'objectif pour 2010 est de 96 %. En 2005, 92 % des fonds programmés au titre de l'aide budgétaire avaient été effectivement versés. En 2007, cette proportion atteint 96 %. Ce taux global cache des disparités importantes selon l'origine de l'aide, puisque la moyenne des taux obtenus par chaque donneur est de 58 % en 2007. Cette amélioration de la prévisibilité de l'aide s'explique par le fait que quelques donateurs aient élaboré des instruments de coopération permettant d'augmenter la prévisibilité de leurs engagements. Le « *Memorandum of Understanding* », ainsi que commissions mixtes et/ou de partenariats établis entre le gouvernement et certains donateurs permettent également de mieux définir la prévision des engagements.

DÉLIEMENT DE L'AIDE

INDICATEUR 8

Quelle est la part de l'aide
non liée ?

Les signataires de la Déclaration de Paris réaffirment leur adhésion à la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement des pays les moins avancés et s'engagent à poursuivre les progrès dans ce domaine.

En 2005, 22 % de l'aide multilatérale et la majeure partie de l'aide bilatérale du Cap-Vert étaient non liées. En 2007, cette proportion atteint 60 %. Cette évolution s'explique principalement par le fait qu'un nombre croissant de donateurs apportent leur aide en usant d'une nouvelle modalité d'aide : l'appui direct au budget. ■

HARMONISATION

LES DONNEURS ET LES AUTORITÉS PARTENAIRES ne parviennent pas à assurer l'alignement complet des apports d'aide sur les stratégies et les systèmes nationaux. Dans ces conditions, l'efficacité de l'aide serait améliorée si les donateurs harmonisaient leurs actions et adoptaient des procédures aussi simples et transparentes que possible. L'enquête s'intéresse à deux aspects de l'harmonisation : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse, d'autre part.

UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

L'indicateur 9 mesure la part de l'aide versée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. L'objectif général de la Déclaration de Paris pour 2010 est que 66 % de l'aide au secteur public soient assurés par le biais de cadres communs fondés sur des programmes.

Entre 2005 et 2006, la proportion de l'aide au secteur public versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes est passée de 37 % à 31 %. Aucun élément du rapport-pays rédigé en 2007 ne permet d'expliquer cette diminution du montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Il semble que les montants reportés en 2005 surestimaient les approches fondées sur des programmes, et ce pour des raisons semblables à celles évoquées pour les indicateurs 4, 5a, 5b et 6.

INDICATEUR 9

TABLEAU 10.6 :
Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2005 (référence)	2007
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total			
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b			
Autriche	1	1	2	2	--	66%
Banque mondiale	10	--	10	23	--	46%
Commission européenne	5	0	5	19	91%	24%
Espagne	6	0	6	11	0%	57%
États-Unis	0	0	0	6	--	0%
FIDA	0	0	0	1	--	0%
Fonds OPEP	0	0	0	2	9%	0%
France	0	1	1	3	--	30%
Italie	0	1	1	1	--	100%
Japon	0	2	2	2	--	91%
Koweït	0	0	0	1	--	0%
Luxembourg	--	--	--	15	95%	--
Nations Unies	0	9	10	13	0%	75%
Pays-Bas	10	1	11	12	145%	94%
Portugal	0	0	0	41	2%	0%
Total	32	15	47	152	37%	31%

RÉALISATION CONJOINTE DE MISSIONS ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Les indicateurs 10a et 10b mesurent respectivement la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination. Les objectifs pour 2010 sont de 40 % pour les missions conjointes et de 66 % pour les travaux d'analyse conjoints.

INDICATEUR 10a

L'indicateur 10a indique que, de 2005 à 2007, pour le Cap-Vert, la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement a fortement progressé puisqu'elle passe de 11 % à 43 %.

TABLEAU 10.7 :
Combien de missions
de donneurs
sont coordonnées ?

	Missions coordonnées *	Total missions	2005 (référence)	2007 c = a / b
	(en nombre) a	(en nombre) b		
Autriche	0	4	--	0%
Banque mondiale	6	15	--	40%
Commission européenne	6	11	20%	55%
Espagne	2	4	25%	50%
États-Unis	0	6	--	0%
FIDA	5	5	--	100%
Fonds OPEP	0	0	--	--
France	3	17	20%	18%
Italie	0	1	--	0%
Japon	0	2	--	0%
Koweït	0	0	--	--
Luxembourg	--	2	--	--
Nations Unies	141	172	--	82%
Pays-Bas	4	4	33%	100%
Portugal	0	7	--	0%
Total	109	250	11%	43%

* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

INDICATEUR 10b

L'indicateur 10b met en évidence une augmentation de 34 % à 64 % de la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination entre 2005 et 2007.

TABLEAU 10.8 :
Combien d'analyses par pays
sont coordonnées ?

	Travaux coordonnés*	Total travaux d'analyse	2005 (référence)	2007 c = a / b
	(en nombre) a	(en nombre) b		
Autriche	2	2	--	100%
Banque mondiale	1	1	--	100%
Commission européenne	2	6	30%	33%
Espagne	1	1	50%	100%
États-Unis	0	0	--	--
FIDA	0	0	--	--
Fonds OPEP	0	0	--	--
France	0	0	100%	--
Italie	0	0	--	--
Japon	0	0	--	--
Koweït	0	0	--	--
Luxembourg	--	--	--	--
Nations Unies	49	49	--	100%
Pays-Bas	0	1	100%	0%
Portugal	0	4	--	0%
Total	41	64	34%	64%

* Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

La forte diminution des missions et des analyses unilatérales est due à une meilleure coordination des donateurs, et plus particulièrement des donateurs de la modalité d'aide budgétaire. Ces derniers ont établi un partenariat limitant le nombre de missions à deux missions conjointes par an et encourageant la rédaction coordonnée d'analyses pays. ■

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

DANS LA DÉCLARATION DE PARIS, les pays partenaires s'engagent à s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats. Ces derniers doivent permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales stratégies nationales et sectorielles en utilisant un nombre limité d'indicateurs. Pays partenaires et donateurs s'engagent mutuellement à renforcer les capacités des pays et à instaurer une gestion axée sur les résultats.

L'indicateur 11 évalue l'existence dans les pays partenaires de cadres d'évaluation des performances. Trois critères d'évaluation sont pris en compte : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à l'information sur le développement, et l'existence d'un dispositif de suivi et d'évaluation coordonné au niveau du pays. L'indicateur 11 se répartit en cinq catégories qualitatives allant de A (le cadre d'évaluation des performances met effectivement en œuvre de bonnes pratiques) à E (le cadre d'évaluation des performances ne traduit guère de mesures orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques).

En 2007, le Cap-Vert a obtenu la note C (contre D en 2005), signifiant que le cadre d'évaluation des performances traduit de bonnes mesures orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques. Cette amélioration témoigne des efforts déployés par ce pays pour appliquer une gestion axée sur les résultats. En effet, le DECRP est doté d'un dispositif institutionnel de coordination et de suivi, composé, entre autres, des Commissions nationale et régionale de réduction de la pauvreté, et de l'Observatoire de la pauvreté. Le Secrétariat technique de l'appui au développement (STAD) participe également à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. En outre, le gouvernement du Cap-Vert travaille à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités statistique, l'Agenda statistique pour le développement 2006-10. ■

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA NOTION DE RESPONSABILITÉ MUTUELLE est une innovation importante de la Déclaration de Paris. Elle part du principe que l'aide est plus efficace lorsque les donateurs et les gouvernements partenaires sont responsables devant leurs opinions publiques de l'utilisation qui est faite des ressources à l'appui du développement, et lorsque les uns et les autres doivent se rendre mutuellement des comptes. L'indicateur retenu (indicateur 12) renvoie plus spécifiquement à la responsabilité mutuelle portant sur l'exécution des engagements de partenariat pris dans la Déclaration de Paris et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La question posée dans l'enquête porte sur l'existence, dans les pays considérés, d'un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?

INDICATEUR 12

Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

En 2007, le Cap-Vert n'est toujours pas doté de mécanismes d'évaluation formels et indépendants. Toutefois, il faut souligner que l'aide budgétaire est un forum important pour évaluer les performances. Le Groupe d'appui au budget évalue les réformes entamées dans le cadre du DECRP, particulièrement celles relatives aux domaines couverts par l'appui direct au budget, conformément aux critères de la matrice commune. Ainsi, en novembre/décembre 2007 une mission d'évaluation a été conduite conjointement par le Groupe d'appui au budget, 6 donateurs et les institutions nationales concernées. ■

PROGRÈS DEPUIS 2005 ET PRIORITÉS POUR 2010

LE TABLEAU CI-APRÈS présente les notes obtenues par le Cap-Vert, en 2005 et 2007, pour chacun des indicateurs de la Déclaration de Paris, ainsi que les objectifs-cibles assignés au pays pour 2010.

Ces différents indicateurs suggèrent que le Cap-Vert remplit ou est en voie de remplir la plupart des objectifs-cibles de la Déclaration de Paris. Les efforts devront se concentrer sur un meilleur alignement de l'aide budgétaire sur les autres programmes ou stratégies du gouvernement et des mécanismes de reporting. ■

RESUMÉ

TABLEAU 10.9

INDICATEUR	RÉFÉRENCE 2005	2007	OBJECTIFS-CIBLES 2010
1 Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	C	B ou A
2a Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	3,5	4,0	4,0
2b Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Pas disponible	Pas disponible	Non applicable
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	85%	90%	93%
4 Renforcement des capacités par un soutien coordonné	93%	39%	50%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	64%	23%	76%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	53%	22%	Non applicable
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	10	18	3
7 L'aide est davantage prévisible	92%	96%	96%
8 L'aide est non liée	22%	60%	Plus de 22%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	37%	31%	66%
10a Missions sur le terrain.	11%	43%	40%
10b Travaux analytiques par pays	34%	64%	66%
11 Cadres axés sur les résultats	D	C	B ou A
12 Responsabilité mutuelle	Non	Non	Oui

CONTRIBUTEURS

Coordinateur national : Miryam Vieira

Correspondant donneur : Marco Antonio Ortega (Nations Unies)

SIGLES

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CFAA	<i>Country financial accountability assesment</i>
CPAR	<i>Country procurement assesment review</i>
DECRP	<i>Documento de estratégia de crescimento e de redução da pobreza</i>
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
GFP	Gestion des finances publiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
SIGOF	Système intégré de gestion budgétaire et financière

